

Les commissions internes du parti sont composées de membres du parti particulièrement intéressés à un domaine de la politique ainsi que des élu-e-s aux plans local, cantonal et fédéral.

COMMISSIONS PERMANENTES		
Ecole et Formation <ul style="list-style-type: none"> - politique de promotion de l'égalité - éléments de politique familiale parascolaire - petite enfance - écoles obligatoires - apprentissage - formation continue - insertion professionnelle - université et hautes écoles 	Environnement <ul style="list-style-type: none"> - politique régionale - tourisme - politique du logement - développement durable - protection de l'environnement - énergie - politique des transports et mobilité - aménagement du territoire 	Santé <ul style="list-style-type: none"> - politique de la santé - aide et soins à domicile - hôpitaux, homes, établissements, etc.
Economie, Emploi et Fiscalité <ul style="list-style-type: none"> - finances publiques - fiscalité - politique de l'emploi - développement économique - agriculture 	Politique migratoire <ul style="list-style-type: none"> - accueil des étrangers - politique d'asile - politique d'intégration 	Affaires sociales <ul style="list-style-type: none"> - assurances sociales et prévoyance - aide sociale
Culture <ul style="list-style-type: none"> - politique de promotion de la culture - manifestations et lieux culturels 	Juridique <ul style="list-style-type: none"> - politique de la justice - organisation judiciaire - examen de projets législatifs 	60+ <ul style="list-style-type: none"> - destinée aux membres de 60 ans et plus - droits des personnes âgées - promotion des valeurs politiques auprès des générations plus âgées

COMMISSION TEMPORAIRE		
	Charges géo-topographiques <ul style="list-style-type: none"> - péréquation financière intercommunale - positionnement des régions - initiative « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes » 	

Que font-elles concrètement ?

Elles font des propositions : Les commissions sont souvent à l'origine de motions et autres projets de lois déposés au Grand Conseil, et elles sont régulièrement associées au lancement d'initiatives cantonales. Elles peuvent aussi faire des propositions aux sections locales ou au PS suisse par l'intermédiaire du parti cantonal.

Elles prennent des positions : Le parti cantonal demande souvent l'avis des commissions sur les sujets d'actualité.

Elles étudient des projets : Les consultations sur lesquelles notre parti doit se prononcer sont souvent traitées par les commissions.

Quelles compétences faut-il avoir ?

L'intérêt d'un membre pour un sujet ou un thème est, en soi, propice aux discussions au sein des commissions. Ces dernières veillent à favoriser non seulement l'échange de compétences entre leurs membres, mais aussi à documenter les personnes moins expérimentées.

Quand se réunissent-elles ?

Entre deux et six fois par année, généralement en soirée, parfois à midi.

Comment s'inscrire ?

En contactant le secrétariat cantonal : secretariat@psn.ch 032.721.11.80